

PROCES VERBAL

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 11 du mois de mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 mars 2025, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, en
Mairie de Mimizan, sous la présidence de Monsieur POMAREZ Frédéric, Maire de Mimizan.

Présents :

Monsieur POMAREZ Frédéric, Maire,
Madame CASSAGNE Christine, Monsieur PUJOS Daniel, Madame DELEST Marie France, Monsieur
SERVETO Yves, Monsieur CAULE Thierry, Monsieur PERSILLON David (adjoints),
Monsieur ALQUIER Ivan, Monsieur BADET Gilbert, (conseillers délégués)
Madame BOUVILLE Josée, Madame CALAND Marie-Christine, Monsieur COURREYAN Serge,
Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur PONS Guy, Madame AMESTOY Katia, Monsieur BOURDENX
Arnaud, Madame BOURREL Elodie, (conseillers municipaux)

Absents excusés :

Madame OLHASQUE Annabel donne pouvoir à Madame CASSAGNE Christine
Madame PERIER Michèle donne pouvoir à Monsieur BADET Gilbert
Madame WEBER Sophie donne pouvoir à Monsieur PUJOS Daniel
Madame POUYDEBASQUE Florence donne pouvoir à Madame CALAND Marie-Christine
Monsieur DARMANTHE Corentin donne pouvoir à Monsieur SERVETO Yves
Madame DESCLOQUEMANT Sandrine donne pouvoir à Madame BOURREL Elodie
Madame ANDUEZA Chloé donne pouvoir à Monsieur PONS Guy
Monsieur CONSTANS Pierre donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud

Absents :

Madame MAS Muriel, Madame JOUARET Morgane, Madame LARRERE Dominique, Monsieur LARGE
Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur CAULE Thierry

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il propose l'adoption du procès-verbal du 04 février 2025. Le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITE

Avant de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe
l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT entre le 29 janvier
2025 et le 05 mars 2025.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION ENTRE LE 29 JANVIER 2025 ET LE 05 MARS 2025

2025-06 Avenant n°1 portant sur l'étude pour l'élaboration d'une révision / modification du
PLU – Réalisation d'une charte architecturale et environnementale – réalisation d'un règlement de
publicité locale – signature de l'avenant relatif à la réalisation d'un diagnostic écologique portant sur un
inventaire 4 saisons, entraînant une plus-value de 9 425.00 € HT soit 11 310.00 € TTC.

2025-07 Réalisation d'une piste de pumtrack à Mimizan – Avenant n°1 portant sur la
réalisation d'une rampe d'accès d'une part, et le raccordement en enrobés entre deux segments
parallèles de la piste d'autre part, entraînant une plus-value de 3 100 € HT soit 3 720.00 € TTC, et
prolongeant la durée du marché de 25 jour.

2025-08 Parnasse – contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - la collectivité
s'engage à verser à la société PANORAMA par mandat administratif en contrepartie de la cession du
droit d'exploitation du spectacle sur présentation de la facture la somme de 8500.00€ HT soit 8967.50€

TTC correspondant au prix de vente de la représentation.

2025-09 Eclairage public – acceptation du devis présenté par le SYDEC concernant le déplacement des candélabres de la rue de l'Abbaye pour un montant de 47 232€ HT soit 55 994€ TTC.

2025-10 Acquisition d'un logiciel de rédaction des pièces de marchés publics LIAWEB auprès du Syndicat Mixte ALPI pour d'un montant total de 4 500.00 € TTC la 1ère année au titre de la mise à disposition du logiciel, l'installation, le paramétrage, la formation des utilisateurs et la télémaintenance d'une part, puis 2 700 € TTC par année au titre de l'assistance d'autre part.

2025-11 Travaux pour la requalification de la rue de l'Abbaye – attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- LOT 01 : LAFITTE TP, sis 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE, d'un montant de 739 976.37 € HT, soit 887 971.64 € TTC – démarrage des travaux le 10/03/2025 et réalisation de la totalité des travaux pour le 20/06/2025 ;
- LOT 02 : ID VERDE, sis 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE, d'un montant de 77 962.96 € HT, soit 93 555.55 € TTC – travaux achevés à l'automne 2025.

2025-12 Démolition de l'ancienne prison rue de l'Abbaye – acceptation des devis présentés :

- Devis d'AC ENVIRONNEMENT d'un montant HT de 371,50 € pour effectuer le repérage amiante préalable à l'opération de démolition
- Devis présenté par la SARL PERROU & FILS d'un montant HT de 7 000 € pour assurer la démolition du bâtiment concerné

ORDRE DU JOUR

- 1- Soutien des collectivités locales aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte
- 2- Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes
- 3- Rapport sur les comptes de gestion
- 4- Rapport sur les comptes administratifs 2024
- 5- Affectation du résultat du Budget Principal et des Budgets Annexes 2024 de la commune de Mimizan
- 6- Rapport d'orientation budgétaire 2025
- 7- Modification du tableau des effectifs
- 8- Acquisition Rue des Ecuries – Parcelles section R n°289 partie et 290 partie
- 9- Rachat à l'EPFL des parcelles M n°746 et 236 – Lotissement Communal LES PRES
- 10- Attribution de l'accord-cadre relatif aux prestations de fourniture et entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail
- 11- Programme de coupes de bois forêt communale - assiette 2025
- 12- Intégration d'une parcelle supplémentaire de la forêt communale au régime forestier

ADMINISTRATION GENERALE

1- Soutien des collectivités locales aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mimizan tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- **Faire un don d'un montant de 2 000 € à la Protection civile, FNPC TOUR ESSOR, 14 rue Scandicci 935000 PANTIN**

2- Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexe : Rapport égalité femmes-hommes

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

L'article L.2311-1-2 du CGCT, issu de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, dispose que, dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, fait le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité et fixe les orientations pluriannuelles de nature à favoriser cette égalité.

La commune de Mimizan, du fait de son sur-classement en commune de 20 000 à 40 000 habitants, doit établir ce rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il doit faire l'objet d'une présentation préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il comporte deux volets :

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles.
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

Le rapport permet de poser un état des lieux des pratiques et l'élaboration du plan d'actions pluriannuel va permettre de définir les actions à mettre en œuvre pour réduire les situations d'inégalité constatées et structurer une véritable politique publique de l'égalité entre les femmes et les hommes, voire, plus largement d'égalité des genres.

Ce plan d'actions pluriannuel sera élaboré dans le courant de l'année 2025.

Il va ainsi constituer un outil concret au service de l'inclusion, valeur majeure portée par l'équipe municipale.

Présentation du rapport annexé.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le budget pour l'exercice 2025**

FINANCES

3- Rapport sur les comptes de gestion

Rapporteur : : Yves SERVETO

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

Le compte de gestion est un document financier qui présente, à la fin de l'exercice budgétaire, l'ensemble des opérations réalisées par le comptable public pour le compte de la collectivité. Il permet de vérifier la conformité entre les prévisions budgétaires et les dépenses/rentées effectives.

Il comprend principalement deux parties :

- 1. Les opérations de recettes :** Cela inclut l'ensemble des recettes encaissées par la collectivité au cours de l'année, telles que les impôts locaux, les subventions ou les autres sources de financement.
- 2. Les opérations de dépenses :** Il s'agit des paiements effectués pour couvrir les charges de fonctionnement et d'investissement, comme les salaires, les achats de biens et services, etc.

Ce compte doit être approuvé par le conseil municipal et son objectif est de s'assurer que les fonds ont été gérés correctement et dans le respect des principes de la comptabilité publique. En cas de déséquilibre ou d'irrégularité, des ajustements peuvent être requis.

Le compte de gestion doit être voté **avant la fin du mois de juin** de l'année suivant l'exercice concerné. Pour l'exercice 2024, le vote doit avoir lieu avant fin juin 2025. Cela permet de respecter les délais légaux pour la présentation et l'approbation des comptes devant l'assemblée délibérante.

Après avis de la commission des finances du 4 mars 2025, il est proposé au conseil municipal de voter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2024 suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 632 868,12	19 625 376,09	29 258 244,21
Titres de recette émis (b)	5 113 696,61	19 266 656,17	24 380 352,78
Réductions de titres (c)		250 555,73	250 555,73
Recettes nettes (d = b - c)	5 113 696,61	19 016 100,44	24 129 797,05
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 632 868,12	19 625 376,09	29 258 244,21
Mandats émis (f)	6 741 639,10	16 202 118,14	21 943 747,24
Annulations de mandats (g)	3 600,00	364 441,43	368 041,43
Dépenses nettes (h = f - g)	5 739 023,10	15 837 676,71	21 575 705,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 178 423,73	2 554 091,24
(h - d) Déficit	624 332,49		

COMPTE DE GESTION DU BA PARNASSE 2024 SIRET 21400184400130

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		548 503,62	548 503,62
Titres de recette émis (b)		534 175,36	534 175,36
Réductions de titres (c)		4 493,75	4 493,75
Recettes nettes (d = b - c)		529 691,61	529 691,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		548 503,62	548 503,62
Mandats émis (f)		529 945,40	529 945,40
Annulations de mandats (g)		3 556,21	3 556,21
Dépenses nettes (h = f - g)		526 389,19	526 389,19
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 302,42	3 302,42
(h - d) Déficit			

COMPTE DE GESTION DU BA FORET 2024 SIRET 21400184400122

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	200 140,49	376 034,78	576 175,21
Titres de recette émis (b)	195 892,67	296 422,31	492 314,98
Réductions de titres (c)		12 971,62	12 971,62
Recettes nettes (d = b - c)	195 892,67	283 450,69	469 343,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	200 140,49	376 034,78	576 175,21
Mandats émis (f)	119 751,17	301 379,01	421 130,18
Annulations de mandats (g)		443,26	443,26
Dépenses nettes (h = f - g)	119 751,17	300 935,75	420 686,92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	66 141,50		48 656,44
(h - d) Déficit		17 485,06	

COMPTE DE GESTION DU BA PARC d'HIVER 2024 SIRET 21400184400239

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	918 118,19	869 118,19	1 787 236,38
Titres de recette émis (b)	904 786,69	852 420,18	1 757 206,88
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	904 786,69	852 420,18	1 757 206,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	918 118,19	869 118,19	1 787 236,38
Mandats émis (f)	904 786,69	851 580,18	1 756 366,88
Annulations de mandats (g)		195,00	195,00
Dépenses nettes (h = f - g)	904 786,69	851 385,18	1 756 171,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 035,00	1 035,00
(h - d) Déficit			

COMPTE DE GESTION DU BA ZAC DES HOURNAILS 2024 SIRET 21400184400171

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	643 954,02	958 618,07	1 602 572,09
Titres de recette émis (b)	287 443,18	759 150,00	1 046 593,18
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	287 443,18	759 150,00	1 046 593,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	643 954,02	958 618,07	1 602 572,09
Mandats émis (f)	643 954,02	958 618,07	1 602 572,09
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	643 954,02	958 618,07	1 602 572,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	366 510,84	199 468,07	565 978,91

COMPTE DE GESTION DU LOT LES PRES 2024 SIRET 21400184400247

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	140 000,00	140 000,00	280 000,00
Titres de recette émis (b)	70 000,00	70 000,00	140 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	70 000,00	70 000,00	140 000,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	140 000,00	140 000,00	280 000,00
Mandats émis (f)	70 000,00	70 000,00	140 000,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	70 000,00	70 000,00	140 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

4- Rapport sur les comptes administratifs 2024

Rapporteur : Yves SERVETO

Annexe : Rapports synthétiques des comptes administratifs 2024

Questions et/ou observations : Monsieur le Maire

Vote :

- Budget Principal : UNANIMITE (Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote ; Abstentions : Madame ANDUEZA Chloé, Madame AMESTOY Katia, Madame BOURREL Elodie, Madame DESCLOQUEMANT Sandrine, Monsieur PONS Guy, Monsieur CONSTANS Pierre, Monsieur BOURDENX Arnaud ; sur 17 suffrages exprimés : 17 voix pour)

- Budgets annexes : UNANIMITE (Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote ; sur 24 suffrages exprimés : 24 voix pour)

Le compte administratif est un document présenté à la fin de l'exercice budgétaire par l'exécutif de la collectivité. Il permet de rendre compte de la gestion des finances publiques, en comparant les prévisions du budget voté aux dépenses et recettes effectivement réalisées.

Il se compose de deux parties principales :

1. **Les recettes** : Ce sont les fonds effectivement encaissés par la collectivité (impôts, subventions, etc.) pour le fonctionnement et les investissements.
2. **Les dépenses** : Ce sont les montants réellement dépensés pour le fonctionnement et les investissements.

Le compte administratif doit être adopté par l'assemblée délibérante après son examen. Il permet de vérifier la gestion financière de la collectivité par rapport aux objectifs fixés dans le budget et constitue une base pour la validation des comptes par la chambre régionale des comptes.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2024 ont été inscrits conformément aux règles comptables en vigueur, permettant de refléter l'ensemble des crédits restant à engager pour l'exercice 2024, tant en dépenses qu'en recettes ;

Le **compte administratif** doit être voté par le conseil municipal au plus tard en juin 2025. Le maire doit se retirer de la séance le temps du vote du compte administratif.

Le compte administratif et le compte de gestion doivent être adoptés séparément, mais leur contenu est étroitement lié, car le compte de gestion vérifie et justifie les opérations comptables présentées dans le compte administratif.

Après avis de la commission des finances du 4 mars 2025, il est proposé au conseil municipal de voter les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2024 suivant :

COMPTE ADMINISTRATIF BP 2024 SIRET 21400184400015

Compte administratif Mimizan 2024	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultat reporté 2023		1 231 156,20	2 188 343,00		2 188 343,00	1 231 156,20
Montants réalisés	15 837 676,71	19 016 100,44	5 738 029,10	5 113 696,61	21 575 705,81	24 129 797,05
Résultat de l'exercice		3 178 423,73	624 332,49		-	2 554 091,24
Résultat sans résultat reportés	15 837 676,71	20 247 256,64	7 926 372,10	5 113 696,61	23 764 048,81	25 360 953,25
Total avec résultats reportés 2023	15 837 676,71	20 247 256,64	7 926 372,10	5 113 696,61	23 764 048,81	25 360 953,25
Résultats de clôture		4 409 579,93	2 812 675,49	.		1 596 904,44
Restes à réaliser			399657,93	607826,49	208168,56	

Voir la note synthétique CA Ville de Mimizan 2024

COMPTE ADMINISTRATIF BA PARNASSE 2024 SIRET 21400184400130

Compte administratif BA PARNASSE 2024	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultat reporté 2023		29 303,62			-	29 303,62
Montants votés au budget	526 389,19	529 691,61			526 389,19	529 691,61
Résultat de l'exercice		3 302,42			-	3 302,42
Résultat sans résultat reportés	526 389,19	558 995,23			526 389,19	558 995,23
Total avec résultats reportés 2023	526 389,19	558 995,23			526 389,19	558 995,23
Résultats de clôture		32 606,04				32 606,04

Voir la note synthétique CA Parnasse 2024

COMPTES ADMINISTRATIF DU BA FORET 2024 SIRET 21400184400122

Compte administratif BA FORET 2024	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultat reporté 2023		191 724,78	53 194,06		53 194,06	191 724,78
Montants réalisés	300 935,75	283 450,69	119 751,17	185 892,67	420 686,92	469 343,36
Résultat de l'exercice	17 485,06	-		66 141,50	-	48 656,44
Résultat sans résultat reportés	300 935,75	475 175,47	172 945,23	185 892,67	473 880,98	661 068,14
Total avec résultats reportés 2023	300 935,75	475 175,47	172 945,23	185 892,67	473 880,98	661 068,14
Résultats de clôture		174 239,72	-	12 947,44		187 187,16
Restes à réaliser			19 000,00		19 000,00	

Voir la note synthétique CA Forêt 2024

COMPTES ADMINISTRATIF BA PARC HIVER 2024 SIRET 21400184400239

Compte administratif BA PARC HIVER 2024	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultat reporté 2023	1 034,68	-	-	-	-	-
Montants réalisés	851 385,19	852 420,19	904 786,69	904 786,69	1 756 171,88	1 757 206,88
Résultat de l'exercice		1 035,00	-	-	-	1 035,00
Résultat sans résultat reportés	852 419,87	852 420,19	904 786,69	904 786,69	1 756 171,88	1 757 206,88
Total avec résultats reportés 2023	852 419,87	852 420,19	904 786,69	904 786,69	1 756 171,88	1 757 206,88
Résultats de clôture		0,32	-	-		0,32
Restes à réaliser						

Voir la note synthétique CA Parc Hiver 2024

COMPTES ADMINISTRATIF BA ZAC DES HOURNAIS 2024 SIRET 21400184400171

Compte administratif BA ZAC DES HOURNAIS 2024	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultat reporté 2023		199 468,07		356 510,84	-	555 978,91
Montants réalisés	958 618,07	759 150,00	643 954,02	287 443,18	1 602 572,09	1 046 593,18
Résultat de l'exercice	199 468,07	-	356 510,84	-	555 978,91	-
Résultat sans résultat reportés	958 618,07	958 618,07	643 954,02	643 954,02	1 602 572,09	1 602 572,09
Total avec résultats reportés 2023	958 618,07	958 618,07	643 954,02	643 954,02	1 602 572,09	1 602 572,09
Résultats de clôture		-	-	-		-
Restes à réaliser						

Voir la note synthétique CA ZAC des Hournails 2024

COMPTES ADMINISTRATIF BA LOT LES PRES 2024 SIRET 21400184400247

Compte administratif BA LOT LES PRES 2024	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultat reporté 2023		-	-	-	-	-
Montants réalisés	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	140 000,00	140 000,00
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-
Résultat sans résultat reportés	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	140 000,00	140 000,00
Total avec résultats reportés 2023	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	140 000,00	140 000,00
Résultats de clôture		-	-	-		-
Restes à réaliser						

Voir la note synthétique CA Lotissement Les Prés 2024

Conformément à l'article L. 2121.14 du CGCT, il est précisé que le Maire doit sortir de la salle pour le vote des comptes administratifs et qu'un président de séance doit être nommé.

Madame Christine CASSAGNE est nommée présidente de séance.

Monsieur le Maire (une fois revenu dans la salle après le vote) :

Je remercie l'ensemble des services pour leur travail concernant la maîtrise des dépenses des services, et je fais une mention spéciale au service comptabilité qui est au bout de la chaîne et doit gérer les budgets et les finances.

5- Affectation du résultat du Budget Principal et des Budgets Annexes 2024 de la commune de Mimizan

Rapporteur : Yves SERVETO

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

L'affectation du résultat représente l'utilisation ou le transfert du solde (excédent ou déficit) de l'exercice financier vers les différentes sections du budget de la collectivité.

Le résultat peut être un excédent (si les recettes ont excédé les dépenses) ou un déficit (si les dépenses ont été supérieures aux recettes). L'affectation du résultat consiste donc à déterminer ce que l'on fait de ce solde à la fin de l'exercice.

L'excédent peut être affecté de différentes manières notamment il peut être reporté pour financer les dépenses futures. Le déficit, en revanche, devra être comblé, soit par une diminution de l'excédent des années précédentes.

L'affectation du résultat permet de gérer le solde de l'exercice en l'affectant à des projets, à des investissements futurs ou à la gestion de la dette, et de maintenir une gestion financière équilibrée et prévoyante.

Après avis de la commission finances du 4 mars 2025, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

➤ Affectation du Budget principal BP 2024 SIRET 21400184400015

AFFECTATION DU RESULTAT		2024
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats définitifs comme suit :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Résultat de l'exercice 2024		3 178 423,73 €
- Résultat de l'exercice antérieur 2023		1 231 156,20 €
- Part affectée à l'investissement 2024		
- Résultat de clôture de l'exercice à affecter en 2024	R002	4 409 579,93 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- Résultat de l'exercice de la section d'investissement 2024		-624 332,49 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 2023		-2 188 343,00 €
- Résultat comptable cumulé de l'exercice 2024	D001	-2 812 675,49 €
- Restes à Réaliser Dépenses		607 826,49 €
- Restes à Réaliser Recettes		399 657,93 €
- Solde des restes à réaliser		-208 168,56 €
Besoin de financement de		-3 020 844,05 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat d'exploitation excédentaire au 31/12/2024		4 409 579,93 €
Besoin en couverture du besoin réel de financement	R 1068	3 020 844,05 €
Affectation complémentaire en réserve	R 1068	0,00 €
Total R 1068		3 020 844,05 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Recette	R002	1 388 735,88 €
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Dépense	D002	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté en Section d'Investissement Recettes	R001	0,00 €
Résultat reporté en Section d'Investissement Dépenses	D001	2 812 675,49 €

➤ Affectation du Budget annexe PARNASSE 2024 SIRET 21400184400130

AFFECTATION DU RESULTAT		2024
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats définitifs comme suit :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Résultat de l'exercice 2024		3 302,42 €
- Résultat de l'exercice antérieur 2023		29 303,62 €
- Part affectée à l'investissement 2024		
- Résultat de clôture de l'exercice à affecter en 2024	R002	32 606,04 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- Résultat de l'exercice de la section d'investissement 2024		0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 2023		0,00 €
- Résultat comptable cumulé de l'exercice 2024	R001	0,00 €
- Restes à Réaliser Dépenses		0,00 €
- Restes à Réaliser Recettes		0,00 €
- Solde des restes à réaliser		0,00 €
Besoin de financement de		0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat d'exploitation excédentaire au 31/12/2024		32 606,04 €
Aucun besoin en couverture du besoin réel de financement	R 1068	0,00 €
Affectation complémentaire en réserve	R 1068	0,00 €
Total R 1068		0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Recette	R002	32 606,04 €
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Dépense	D002	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté en Section d'Investissement Recettes	R001	0,00 €
Résultat reporté en Section d'Investissement Dépenses	D001	0,00 €

➤ Affectation du Budget annexe Forêt 2024 SIRET 21400184400122

AFFECTATION DU RESULTAT		2024
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats définitifs comme suit :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Résultat de l'exercice 2024		-17 485,06 €
- Résultat de l'exercice antérieur 2023		191 724,78 €
- Part affectée à l'investissement 2024		
- Résultat de clôture de l'exercice à affecter en 2024	R002	174 239,72 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- Résultat de l'exercice de la section d'investissement 2024		66 141,50 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 2023		-53 194,06 €
- Résultat comptable cumulé de l'exercice 2024	R001	12 947,44 €
- Restes à Réaliser Dépenses		19 000,00 €
- Restes à Réaliser Recettes		0,00 €
- Solde des restes à réaliser		-19 000,00 €
Besoin de financement de		-6 052,56 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat d'exploitation excédentaire au 31/12/2024		174 239,72 €
Besoin en couverture du besoin réel de financement	R 1068	6 052,56 €
Affectation complémentaire en réserve	R 1068	0,00 €
Total R 1068		6 052,56 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Recette	R002	168 187,16 €
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Dépense	D002	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté en Section d'Investissement Recettes	R001	12 947,44 €
Résultat reporté en Section d'Investissement Dépenses	D001	0,00 €

➤ Affectation du Budget annexe Parc d'Hiver 2024

AFFECTATION DU RESULTAT		2024
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats définitifs comme suit :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Résultat de l'exercice 2024		1 035,00 €
- Résultat de l'exercice antérieur 2023		-1 034,68 €
- Part affectée à l'investissement 2024		
- Résultat de clôture de l'exercice à affecter en 2024	R002	0,32 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- Résultat de l'exercice de la section d'investissement 2024		0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 2023		0,00 €
- Résultat comptable cumulé de l'exercice 2024	R001	0,00 €
- Restes à Réaliser Dépenses		0,00 €
- Restes à Réaliser Recettes		0,00 €
- Solde des restes à réaliser		0,00 €
Besoin de financement de		0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat d'exploitation excédentaire au 31/12/2024		0,32 €
Aucun besoin en couverture du besoin réel de financement	R 1068	0,00 €
Affectation complémentaire en réserve	R 1068	0,00 €
Total R 1068		0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Recette	R002	0,32 €
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Dépense	D002	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté en Section d'Investissement Recettes	R001	0,00 €
Résultat reporté en Section d'Investissement Dépenses	D001	0,00 €

➤ **Affectation du Budget annexe Zac des Hournails 2024**

AFFECTATION DU RESULTAT		2024
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats définitifs comme suit :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Résultat de l'exercice 2024		-199 468,07 €
- Résultat de l'exercice antérieur 2023		199 468,07 €
- Part affectée à l'investissement 2024		
- Résultat de clôture de l'exercice à affecter en 2024	R002	0,00 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- Résultat de l'exercice de la section d'investissement 2024		-356 510,84 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 2023		356 510,84 €
- Résultat comptable cumulé de l'exercice 2024	R001	0,00 €
- Restes à Réaliser Dépenses		0,00 €
- Restes à Réaliser Recettes		0,00 €
- Solde des restes à réaliser		0,00 €
Besoin de financement de		0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat d'exploitation excédentaire au 31/12/2024		0,00 €
Aucun besoin en couverture du besoin réel de financement	R 1068	0,00 €
Affectation complémentaire en réserve	R 1068	0,00 €
Total R 1068		0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Recette	R002	0,00 €
Résultat reporté en Section de Fonctionnement Dépense	D002	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté en Section d'Investissement Recettes	R001	0,00 €
Résultat reporté en Section d'Investissement Dépenses	D001	0,00 €

Ce budget est clôturé à compter de 2025, l'affectation du résultat est à zéro.

➤ **Affectation pour le lotissement les près pour 2024**

Le budget annexe du lotissement Les Prés présente un résultat nul, n'impliquant aucune délibération d'affectation pour l'année 2024.

6- Rapport d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexe : Débat d'Orientation Budgétaire

Questions et/ou observations : Monsieur le Maire, Thierry CAULE, Marie-France DELEST, David PERSILLON, Xavier FORTINON

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape importante dans le processus de gestion financière d'une collectivité publique, généralement organisé avant l'élaboration du budget annuel. Il s'agit d'une discussion au sein du conseil municipal qui permet de définir les priorités et les orientations des politiques publiques pour l'année à venir, en prenant en compte la situation financière de la commune.

Voici les principaux éléments qui définissent un Débat d'Orientation Budgétaire :

- Objectifs et priorités : Le DOB permet de présenter les grandes priorités de la commune de Mimizan pour l'année à venir (projets d'investissement, politiques sociales, aménagements urbains, etc.) en lien avec les ressources disponibles.
- Contexte économique et financier : Il permet également de faire le point sur la situation économique générale (niveau de la dette, fiscalité, évolution des recettes et des dépenses, etc.) et de discuter des impacts des choix budgétaires sur la gestion des finances publiques.
- Prévisions financières : Les élus examinent les prévisions de recettes et de dépenses, ainsi que l'impact potentiel des projets et des politiques envisagées sur le budget. Les orientations en matière d'impôts, de subventions, ou de financement (emprunts, par exemple) sont également abordées.
- Évaluation des marges de manœuvre : Le DOB sert à déterminer si la commune de Mimizan peut continuer à investir tout en restant dans une gestion financière équilibrée, en tenant compte des contraintes économiques, des dépenses courantes et des priorités de la collectivité.
- Échanges et débats : C'est un moment clé de la démocratie locale où les élus, et parfois les citoyens, peuvent discuter des orientations stratégiques et financières, et poser des questions sur la gestion des fonds publics.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une réunion de préparation au budget où sont définies les grandes lignes financières et stratégiques de la commune de Mimizan pour l'année à venir. Cela permet aux élus d'avoir une vision claire des priorités et des défis à venir, tout en garantissant la transparence dans l'utilisation des fonds publics.

Après avis de la commission des finances du 4 mars 2025, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2025 a bien eu lieu conformément aux règles en vigueur.

Cette étape permet de valider les grandes orientations budgétaires et les priorités de la commune de Mimizan avant l'élaboration du budget définitif.

Monsieur le Maire :

Un contexte national et international préoccupant

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit dans un contexte national et international des plus alarmants. Sur le plan mondial, la guerre en Ukraine se poursuit, menaçant directement la sécurité de l'Europe face à une Russie toujours plus offensive. Par ailleurs, les États-Unis semblent de plus en plus se distancer du soutien inconditionnel à l'Europe, voire se rapprocher de la Russie, ce qui oblige l'Union européenne à se mobiliser pour trouver un consensus et assurer à terme sa propre défense.

En parallèle de ce changement stratégique, les États-Unis, sous l'impulsion de M. Trump, ont également décidé de déclarer une guerre commerciale. Les effets sur les prix, le pouvoir d'achat et l'économie en général restent incertains, mais ce qui est certain, c'est que cette instabilité géopolitique et commerciale rend l'avenir particulièrement sombre.

Dans sa dernière allocution télévisée, le Président de la République a évoqué la nécessité d'une mobilisation face à cette menace, annonçant une augmentation significative des capacités de défense militaire. Il a précisé que ce renforcement budgétaire devait se faire sans toucher aux impôts, soulevant ainsi une question cruciale : quels secteurs seront impactés pour réaliser les économies et les transferts de charges nécessaires ?

Un contexte national marqué par l'austérité budgétaire

La Loi de Finances pour 2025 a été votée tardivement et publiée le 15 février dernier, traduisant une absence de consensus et des arbitrages qui fragilisent les finances locales. Cette situation, loin d'être anodine, reflète les tensions budgétaires croissantes auxquelles l'ensemble des collectivités territoriales doit faire face.

Un grand nombre de dispositions ont été adoptées dans le but de réduire les dépenses de l'Etat afin de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025.

Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros est demandé aux plus grandes collectivités au lieu de 5 Milliards envisagés par le gouvernement Barnier.

Malgré une hausse globale de la DGF des collectivités on peut constater la baisse de certaines dotations pour le soutien à l'investissement.

Des dotations incertaines, une planification budgétaire fragilisée

À ce jour, les dotations aux collectivités ne sont toujours pas arrêtées. Pour Mimizan, nous percevons actuellement 620 000 € de dotation globale de fonctionnement, mais rien ne garantit le maintien de ce niveau de financement. Cette incertitude complique l'élaboration de notre budget et nous empêche d'anticiper sereinement les actions à mener pour l'année à venir.

Des aides à l'investissement en forte diminution

Les financements dédiés à l'investissement subissent une réduction drastique, impactant directement la capacité des collectivités à moderniser leurs infrastructures et à engager des projets structurants. Les crédits de la dotation de soutien à l'investissement local DSIL sont diminués de 150 millions d'euros.

Le fonds d'accélération de transition écologique appelé Le Fonds vert, qui constitue un levier majeur pour la transition écologique, voit son enveloppe revue à la baisse passant de 2,5 milliards à 1,15 milliards, limitant ainsi les perspectives de développement durable.

D'autre part, L'État poursuit sa politique de ponctions sur les finances locales, au détriment des communes et des EPCI dans le cadre du dispositif de lissage des recettes fiscales. Dans ce cadre, Mimizan fait partie des 2000 collectivités concernées et se voit imposer un prélèvement de plus de 21 000 € au titre du Dispositif de Liquidité pour les Collectivités (DILICO) pour la communauté de communes ce sera 117 000 €. Cette ponction supplémentaire s'ajoute à un climat d'incertitude budgétaire pesant sur les dotations de l'État.

Enfin, c'est une dépense qui aura dans l'avenir une conséquence majeure sur nos budgets c'est le prélèvement supplémentaire sur les charges de personnel avec une augmentation de 3 points de la cotisation de la part patronale de la CNRACL, une augmentation qui s'étalera sur 4 ans et représentera au final une charge supplémentaire de plus de 465 000 € pour notre collectivité.

Dans ces conditions d'incertitude sur le plan géopolitique et la modification annoncée de la loi de finances 2025 pour participer à l'effort sur le réarmement militaire, notre collectivité devra redoubler de vigilance et faire preuve d'une grande rigueur dans la gestion de ses ressources.

Quoi qu'il en soit, nous devons présenter un budget comprenant des orientations permettant de préserver notre cadre de vie.

La situation financière de la commune

Après des années difficiles où la commune présentait de nombreux indicateurs financiers dans le rouge qui lui a valu de rentrer dans le réseau d'alerte préfectoral avec une épargne nette négative, une dette trop importante ne lui permettant pas d'investir sauf à vendre son patrimoine

La situation financière de la commune a été rétablie après des efforts que chacun a dû faire.

Comme nous avons pu le voir lors de la présentation du compte administratif nous dégageons en 2024 une épargne nette de 2 802 811 € alors que pendant 3 ans de 2017 à 2019 elle était négative nous n'arrivions plus à dégager assez de recettes pour rembourser nos dépenses et nos remboursements

d'emprunt. Nous avons donc retrouvé une capacité d'autofinancement qui nous permet d'envisager un programme d'investissement pour les années à venir.

Cette capacité d'autofinancement est également due à notre désendettement progressif. La commune a amélioré ses ratios sur l'endettement

Si l'on regarde le ratio : encours /habitant il est encore au-dessus de la moyenne de la strate des collectivités comparables à Mimizan nous sommes passés tout de même de 2 300 € à 1 472 € par habitant cet indicateur est à relativiser au regard de notre capacité à rembourser notre dette.

Nous avons retrouvé cette capacité de désendettement mesurée par l'encours/épargne brute passant de 13,3 ans à 2,7 ans en 2024

La bonne situation financière de la commune lui a permis de sortir du réseau d'alerte depuis 2 ans

Les orientations pour le budget 2025

Dans le dossier vous avez pu prendre connaissance de l'étude financière prospective et pour 2025 nous aurons à intégrer les mesures de la loi de finances et les différentes incertitudes qui pourront avoir un impact sur notre budget.

Concernant les recettes de fonctionnement,

Les recettes de fonctionnement sont estimées à plus de 18 millions d'euros avec plus de 72% provenant de recettes fiscales.

Les taux d'imposition resteront inchangés dit autrement pas d'augmentation des taux d'imposition de la commune

En revanche il y aura une revalorisation des bases fiscales qui est déterminée par l'Etat en fonction de l'inflation constatée au mois de novembre de l'année précédente. Cette revalorisation sera de 1,7% pour 2025 contre 4,2 en 2024 et 7,1% en 2023 années de forte inflation.

Le montant des contributions directes pour l'exercice 2025 est estimé à 13 millions d'euros soit plus 231 000 € par rapport à 2024.

Après les recettes fiscales viennent par ordre d'importance celles liées au reversement de la communauté de communes de deux dotations : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité pour un montant global de 3 342 000 €

Les produits de service devraient s'établir à hauteur de 2 120 000€

Les tarifs destinés aux familles ainsi que l'ensemble des autres tarifs seront maintenus, à l'exception de ceux des commerçants du marché couvert, qui seront augmentés conformément à la dernière délibération. Notre volonté étant de maintenir l'aide aux plus défavorisés et de préserver le pouvoir d'achat des familles ainsi que soutenir notre tissu économique.

Je rappelle que le prix de la cantine est compris entre 2,26 € et 3,03€ suivant le quotient familial et qu'il est stable depuis 2020 malgré l'augmentation des coûts de production tirés essentiellement par les fournitures alimentaires et le coût de l'énergie.

Parmi les autres recettes de fonctionnement outre les recettes importantes liées aux aides de la CAF sur le volet petite enfance-jeunesse nous prévoyons compte tenu du contexte du marché immobilier une baisse des droits de mutation (DTMO) de plus de 380 000 € par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont un enjeu crucial pour garantir un autofinancement suffisant pour nos projets d'investissement.

Dans un contexte marqué par une grande incertitude sur le devenir de l'inflation avec la guerre commerciale annoncée par les Etats-Unis, nous avons choisi de poursuivre notre gestion rigoureuse des dépenses. Nous prévoyons ainsi une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 16 millions d'euros soit une augmentation de 3,24% par rapport au budget 2024.

En maîtrisant l'évolution des dépenses de gestion en recherchant les économies

Les services ont été vigilants sur les dépenses, comme nous avons pu l'observer sur l'exercice 2024. Ce travail devra être poursuivi en 2025 avec des baisses de charges que nous devrions observer au niveau de l'énergie grâce à la mise en service des panneaux photovoltaïques installés sur les toits de la mairie et du centre technique.

Une attention particulière sera portée à l'achat et à la réduction du gaspillage dans la restauration, qui devra maintenir une haute qualité tout en conservant la certification Ecocert.

Les dépenses de personnel 9 500 000€ pour 213 agents représentant plus de 60% des dépenses réelles de fonctionnement devront être contenues. Il n'y aura pas d'augmentation d'effectif pas de recrutement sans départ, l'augmentation des charges de personnel se fera à périmètre constant en prenant en compte les éléments suivants :

L'évolution du GVT,

La revalorisation du régime indemnitaire

La prise en compte de la cotisation de +3points de la CNRACL

La participation employeur mutuelle prévoyance 20€/agent/mois

L'enveloppe des emplois saisonniers plus de 520 000 € sera maintenue pour assurer la surveillance de nos plages en saison et en aïe de saison, ainsi que pour l'accueil au centre de loisirs et le service propreté.

Il faut aussi prendre en compte la mutualisation de certains services, qui représente 294 309€ pris en charge par la communauté de communes et qui nous sont remboursés.

Les dépenses de fonctionnement dépendent du soutien que l'on souhaite apporter au domaine social, au tissu associatif, à la culture.

A l'inverse du projet gouvernemental nous souhaitons soutenir la culture et pour cela une subvention d'équilibre de plus de 250 000 € sera maintenue pour garantir une programmation accessible à tous avec en plus de la programmation classique des événements majeurs notamment l'instant flamenco, l'Océan Brass festival.

L'enveloppe budgétaire dédiée au tissu associatif sera également maintenue.

Concernant la subvention au CCAS elle sera à hauteur de 400 000 € pour assurer son équilibre budgétaire. La commune ne pourra pas assumer une telle dépense dans les années à venir pour assurer un montant d'aide seulement de l'ordre de 20 000 €.

En effet, sur les 400 000€ que nous versons seulement 20 000 € vont à l'aide et 28 000 € pour le repas et les colis à nos aînés. Le reste sert aux charges de personnel, au remboursement d'emprunt et aux charges générées par le patrimoine immobilier du CCAS.

Je souhaite rappeler ici que nous avons déjà pris des mesures d'une part pour améliorer le parcours des personnes ayant le besoin de service en mutualisant et créant un guichet unique qui simplifie les démarches des personnes et permet de mettre en relation les différents professionnels. Sans ces mesures nous serions à plus de 580 000 € de subvention avec des risques sur la gestion des logements avec des réparations à prévoir et des recettes de loyer qui ne couvrent plus les dépenses. On peut ici parler encore une fois d'une gestion hasardeuse de prise de risque que ne doit pas prendre un CCAS. Nous avons engagé des mesures pour assainir les finances du CCAS avec notamment la vente d'un terrain à XL habitat ainsi que les 16 logements pour 1,9 million d'euros. Mais force est de constater que ces mesures ne suffisent pas, il faut que l'on aille plus loin pour redonner la mission première au CCAS c'est-à-dire le soutien aux plus démunis.

Nous devons nous poser le sujet du patrimoine que doit gérer le CCAS qui génère des dépenses importantes en : eau, électricité, téléphone (7000 €), contrats de maintenance, assurances, des dépenses induites de personnel notamment pour le ménage.

Nous devons clairement définir quel devenir pour les bâtiments Restaurant social, ex CCAS, Maison de la solidarité qui doit porter ces immobilisations, quelle mutualisation envisagée ?

Le conseil d'administration sera saisi sur le sujet lors des prochaines réunions.

Les Dépenses d'investissement

Pour 2025 la mise à jour du PPI prévoit un programme de dépenses d'investissement de 7,1 millions d'euros sur 4 axes

Axe 1 : Investissements récurrents – 340 000 €

Axe 2 : Réhabilitation du patrimoine voirie -bâtiment – 560 000 €

Axe 3 : programme du mandat – 5 400 000 €

Axe 4 : programme habitat - 800 000 €

Le financement de ce PPI

Le financement repose sur :

- L'autofinancement estimé à 3 500 000 € épargne brute dégagée en fonctionnement,
- Les subventions d'investissement : 2 000 000 € - nous avons la notification pour le complexe sportif : 200 000 € ANS – 993 000 € DSIL – 80 000 € Leader,
- Le FCTVA – Dotation 495 000 €,
- La taxe d'aménagement – estimée à 300 000 € -inférieur à 2024 compte tenu du contexte sur le logement,
- Cession foncière estimée à 250 000 €.

Nous prévoyons de mobiliser un emprunt d'équilibre de l'ordre de 1 100 000 € correspondant au montant de remboursement annuel. Cela permettra de ne pas dégrader notre encours et garder un indicateur sur le remboursement de dette inférieur à 5 ans.

En guise de conclusion,

Face à un État qui impose toujours plus de contraintes aux collectivités locales, face à un contexte géopolitique peu rassurant et ses possibles conséquences, face à une inquiétude grandissante, nous devons rester mobilisés pour défendre les intérêts de notre commune et de ses habitants. Nous continuerons à œuvrer pour le maintien de notre cadre de vie en intégrant la mutation de la société, les

conséquences du réchauffement climatique que nous avons parfois tendance à oublier.

Le logement est une des priorités que doit suivre notre politique municipale, l'axe 4 Habitat sur l'investissement est une réponse, nous aurons à mener également la révision de notre PLU. Les mesures que nous aurons à valider concernant le PLH porté au niveau communautaire renforceront également notre politique sur le logement.

Concernant la mutation de notre société la commune nous devons apporter des réponses sur le plan social et la sécurité du quotidien. La commune s'est engagée avec la création d'un CLSPD à travailler sur les sujets majeurs de prévention aux addictions, à la sécurité routière et aux violences intrafamiliales. D'autre part pour un développement durable de notre commune, nous devons intégrer la programmation de notre Agenda 21 et ses différentes orientations et définir l'axe sur la maîtrise du développement urbain et la préservation des espaces naturels.

2025 sera aussi la finalisation du travail au niveau de la communauté de communes sur la mobilité qui avec le logement est un frein au développement de notre territoire.

Ce développement sera défini dans le cadre du Projet de territoire où une forte concertation est menée. Ce projet permettra de définir dans l'avenir nos actions municipales pour notre développement maîtrisé.

Plus que jamais, la prudence et la responsabilité guideront nos choix budgétaires pour 2025 pour un budget maîtrisé pour garantir l'avenir.

Monsieur Thierry CAULE :

Le contexte international de ces derniers jours évolue. L'Europe semble collectivement prendre la mesure des enjeux. C'est donc avec une grande incertitude que nous abordons le budget 2025 de notre collectivité.

Aujourd'hui, les défis liés à la construction d'une société unie et solidaire sont plus pressants que jamais. Les inégalités croissantes pèsent lourdement sur le budget des ménages, rendant notre engagement en faveur de la solidarité essentiel. La commune joue un rôle déterminant en absorbant les coûts de la cantine, en promouvant l'inclusion, en prenant en compte la transition écologique, en orientant ses politiques sur le logement, et en soutenant des initiatives comme le Convention Territoriale Globale, la parentalité et l'emploi.

Je souhaite aujourd'hui mettre en lumière deux axes prioritaires : le logement et l'action sociale.

Le Logement : Une priorité incontournable

Depuis le début de ce mandat, j'ai plaidé pour la création d'un service spécifique dédié au logement. Ce service doit être un pont entre les besoins urgents, notamment ceux des sans-abris, et l'offre existante, qu'elle soit sociale ou saisonnière, en collaboration avec le CCAS et le service Urbanisme.

Grâce à l'augmentation de la taxe d'habitation sur les logements saisonniers, nous avons désormais les moyens d'agir et d'améliorer notre réponse à cette crise. Le Plan Local de l'Habitat (PLH) et la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) seront des atouts inestimables pour répondre aux besoins de logement de nos concitoyens.

Nous ne pouvons fermer les yeux sur les difficultés rencontrées par de nombreux citoyens pour s'acquitter de leurs loyers, certains dossiers pouvant malheureusement conduire à des expulsions. Cependant, nous avons mis en place des médiations et des actions préventives pour éviter ces situations, mais cela nécessite l'implication des familles concernées.

De plus, l'insalubrité demeure un problème que nous devons traiter sérieusement. Les déclarations, expertises et travaux entrepris par les propriétaires sont un début, mais il est crucial de renforcer nos procédures pour garantir que chaque dossier soit pris en charge efficacement.

Affaires Sociales : Un engagement pour tous

Sous la terminologie des affaires sociales se regroupent l'emploi, la santé et la solidarité. Bien que nos actions soient parfois invisibles, elles sont nombreuses et impactantes. Citons par exemple :

- Le programme "Territoire zéro chômeur de Longue Durée", porté par la Communauté des Communes, qui donne une chance à ceux qui en ont le plus besoin.
- Les initiatives de prévention en santé, comme octobre rose, les ateliers de l'ASEPT ou le programme SPORT SANTE.
- Les efforts déployés durant la pandémie de COVID pour organiser le centre de vaccination et faciliter la prise de rendez-vous via le CCAS et la Maison de Santé.
- L'accompagnement des associations solidaires sur des sujets cruciaux tels que l'alimentation, l'accueil des sans-abris et la création d'espaces de jour.
- L'accueil et l'accompagnement des familles Ukrainiennes.

L'Action Sociale, gérée par le CCAS, est essentielle pour répondre aux besoins de la population.

Le recrutement d'une assistante sociale en 2022 a permis de renforcer notre action, notamment grâce à :

- la politique du « Aller vers » : qui permet de lutter contre le non recours au droit, contre la fragilisation de la cohésion sociale, l'intervention hors les murs vers des personnes qui ne sont pas en demande.
- Un accompagnement social pluridisciplinaire pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.
- Une attention particulière portée aux personnes âgées, souvent isolées ou de vulnérabilité.

Il est impératif de pérenniser ces dispositifs pour continuer à offrir des réponses concrètes aux difficultés d'aujourd'hui.

De même, la mise en place d'un guichet unique du social est une avancée notable, mais son organisation doit encore être optimisée pour garantir un service public efficace et de qualité notamment par la création d'un véritable pôle social au service du territoire.

Concernant le financement du CCAS par la commune, qui s'élève à 400 000 €, il reste encore des progrès à faire pour optimiser les dépenses. Ce financement permet de soutenir des services vitaux tels que :

- Le service collectif d'aide à la mobilité : 27 000€
- L'accompagnement social : 50 000€
- Les aides d'urgence : 25 000€
- La téléalarme : 34 000€ (avec un équilibre entre dépenses et recettes) outil mis en place et géré par le Conseil Départemental
- L'accompagnement au repas des seniors sur le club foyer restaurant : 6 500€
- L'évènementiel : repas et colis de Noël, octobre rose et semaine bleue : 28 000€
- Mise à disposition de la maison de la solidarité au profit des actions alimentaires (banque alimentaire), pour les sans-abris (PECCAC), en cas d'extrême urgence (incendie et VIF), famille rurale, rencontre Alzheimer, ...
- Les aides au paiement des factures SIVOM

Ces dépenses représentent plus de 200 000 € destinés au soutien de notre population.

Avant de conclure, je voudrais remercier chaque technicien d'œuvrer chaque jour à apporter les réponses qu'attendent les élus et l'ensemble de la population. Je soulignerai l'engagement des personnels de l'EHAPD et du CCAS dans le renouveau après cette période difficile qu'a été le COVID, produit en Co-construction et replaçant les bénéficiaires au centre de leur préoccupation. Je n'oublierai pas non plus les personnels du CIAS (SIAD et SAAD) sur leur rôle à domicile certaine fois le seul lien social pour les personnes. Enfin, un grand merci aux bénévoles que ce soit pour la Banque Alimentaire ou pour les appels aux vulnérables entre autres.

En conclusion, il est essentiel de continuer à investir dans ces initiatives pour bâtir une société plus juste et solidaire. Ensemble, construisons un avenir où chacun a sa place !

Monsieur le Maire :

Concernant le logement, qui est l'une de nos priorités, nous sommes en train de créer le bureau du logement qui fera du lien entre le CCAS et l'urbanisme. Il y aura une personne qui va recenser et orienter les administrés vers les élus et les services. Nous allons en discuter en commission sociale, cela faisait partie des thèmes. Avec ce bureau, nous allons essayer d'améliorer les relations entre des services qui sont selon moi un peu cloisonnés, et le parcours des personnes sachant que nous aurons tout de même nos limites. Nous ferons ce que nous pouvons étant donné que nous n'avons pas la gestion des logements sociaux. Nous portons des dossiers pour des personnes mais nous ne décidons pas. Nous aurons nos limites sur nos actions.

Concernant le PLH, si nous nous tenons à ce qui était prévu sur l'amélioration du logement et des aides financières (on aide les gens si derrière ils louent leur logement), il y aura un bureau pour aider. Il y aura un service à mener qui va coordonner entre les services municipaux et les services de la communauté de communes. Ce bureau du logement va nous permettre au niveau de la commune de voir les personnes qui n'osent pas aller au CCAS et dont l'entrée sera la commune qui ensuite va les diriger vers le CCAS.

Je reçois tous les jours des demandes de logements, et comme vous le constatez peut-être déjà les campings sont en activité à l'année, offrant une solution pour accueillir ces personnes. Tout cela est sans compter les personnes qui vivent dans des conditions encore plus précaires et détériorées et qui dorment dans leurs voitures.

Madame Marie-France DELEST :

Par rapport à cette politique du logement et à ce fameux Axe 4, ce sera la deuxième année. C'est une politique que l'on vient de mettre en place grâce à la taxe sur les résidences secondaires et les résultats ne seront pas immédiats, cela va être à moyen ou long terme. Faire des réserves foncières prend du temps et une fois que nous les avons faites, il faut présenter des projets.

Nous avons commencé à faire des réserves foncières, et sur celles-ci nous réfléchissons déjà à des projets en sachant que la mise en place de ces projets nécessite du temps.

Il y a un pan du logement que nous avons oublié, c'est le logement saisonnier. En 2024, nous avons investi 260 000€ pour la création de logements saisonniers à l'hélistation et nous allons continuer à travailler sur ce projet.

Le logement est un sujet important et le bureau du logement sera aussi intéressant pour ça. Il faut multiplier les produits pour pouvoir essayer de répondre à un maximum d'attentes des mimizannais et des personnes travaillant sur Mimizan voulant s'y loger. C'est donc un travail de longue haleine auquel nous sommes attachés et sur lequel nous travaillons beaucoup.

Monsieur David PERSILLON :

Concernant le personnel, il y a 213 agents sur la commune. Donc certes nous devons faire attention au fonctionnement mais je pense qu'il est important de préserver ce nombre d'agents parce que nous nous apercevons qu'au quotidien c'est grâce à eux que nous réussissons réellement à rendre un service public. Nous sommes présents sur quasiment tous les métiers possibles qui existent sur la commune. Cela nous permet de faire beaucoup de choses en régie et d'intervenir sur la communauté de communes, ce qui est non négligeable.

Nous maintenons notre nombre de saisonniers ce qui est très important, surtout au niveau sécuritaire et pour nos ailes de saison.

Je souhaitais conclure en disant que tous les investissements que nous avons faits sont réellement des investissements. Je pense notamment à tout le parc véhicule que nous avons grandement renouvelé depuis 4 ans et qui nous permet de d'avoir de bons retours. Nous avons beaucoup moins de frais de réparation, nous avons des missions beaucoup plus pratiques à réaliser et surtout avec du matériel adapté. Notamment au service environnement où nous avons opté pour des robots comme par exemple pour le traçage des terrains et cela nous permet de faciliter le travail des agents et de gagner du temps pour être encore plus à l'écoute des doléances.

Monsieur le Maire :

La maîtrise des dépenses de personnel est un enjeu important.

Monsieur Xavier FORTINON :

Vous avez évoqué dans la présentation un certain nombre de décisions nationales qui impacte notre budget et je souhaitais revenir sur une qui est particulièrement dure à avaler. C'est celle qui concernant la Caisse Nationale des Retraites des Agents de Collectivités Locales pour laquelle nous allons sur 4 ans augmenter de 3 points par an, ce qui veut dire que la cotisation au titre de la CNRACL sera au-delà de 45% au terme des 4 ans. Pendant de très nombreuses années, l'Etat ponctionnait dans la CNRACL pour financer le déficit des autres systèmes de retraite. Cela représentait plusieurs milliards par an de prélevés.

La fonction publique territoriale est née dans les années 80, époque où il y avait plus de cotisants que de retraités et était naturellement excédentaire. Au bout de 40 ans d'exercice, cela devient déficitaire. Mais, la solidarité nationale qui avait joué dans un sens, ne joue plus dans ce sens-là. Il faut donc que ça soit les collectivités qui viennent payer alors que c'était déjà la CNRACL qui payait pour les autres régimes. C'est cela qui est particulièrement inique et scandaleux. Cela représente des sommes astronomiques, au niveau national c'est plus d'un milliard deux cents millions d'euros par an. A force, ça commence à peser lourd étant donné qu'on met au pilori les collectivités territoriales. Nous avons tout de même entendu un ministre de l'économie et des finances, Bruno Lemaire, qui venait expliquer que le déficit de la France venait des collectivités locales. La dette des collectivités locales dans la dette nationale représente 10% soit 32 milliards d'euros sur les 320 milliard d'euros actuellement. On entend un certain nombre de choses assez aberrantes, c'est-à-dire qu'on n'assume pas ses propres turpitudes. Et donc une fois de plus on demande un effort à ceux qui ne sont pas responsables de la situation.

Vous avez évoqué en introduction que le contexte international étant ce qu'il est nous allons sûrement être menés à des efforts supplémentaires. Je pense que c'est incontournable et inévitable. Néanmoins, il faudra que le débat ait lieu pour savoir quelles seront les contreparties.

Vous avez évoqué la nécessité de la refondation de la mission du CCAS qui est un sujet essentiel. Pendant 12 ans on a inventé des missions à un CCAS qui n'avaient pas lieu d'être. Il est devenu gestionnaire de patrimoine. Il y a d'autres opérateurs mieux placés que le CCAS pour le faire. Et aujourd'hui, nous nous sommes aperçus que nous étions des incapables en matière de gestion de patrimoine. Il y a une deuxième chose qui pèse lourdement, c'est que nous avons réhabilité un bâtiment, la maison de la solidarité, avec des financements qui n'avaient rien à voir avec cela. Nous avons fait un suréquilibre là-dessus. On vote des subventions au CCAS avec un fonctionnement qui n'a rien à voir avec celui d'un CCAS. Si nous pouvons mettre un peu plus de clarté dans cela, nous aurons fait un grand pas.

RESSOURCES HUMAINES

7- Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Yves SERVETO

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

- **Création d'un poste de rédacteur – contrat de projet**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche de route AGENDA 21 et le développement des actions sur la participation citoyenne, il est proposé de créer un contrat de projet au grade de rédacteur afin d'assurer les missions de chargé(e) de mission AGENDA 21 / participation citoyenne :

Considérant que les besoins de la commune de Mimizan justifient la création d'un emploi de catégorie B à temps complet au grade de rédacteur, **il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De créer un contrat de projet à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1^{er} avril 2025,**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités de recrutement,**
- **D'inscrire les crédits au budget de la Commune**

- **Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet**

Dans le cadre de l'évaluation des missions en lien avec la nouvelle organisation des services administratifs de la commune de Mimizan, il convient de créer deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Considérant que les besoins des services administratifs de la commune de Mimizan justifient la création de deux emplois de catégorie C, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, **il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De créer deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2025,**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités de recrutement,**
- **D'inscrire les crédits au budget de la Commune.**

● **Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet**

Dans le cadre de la réussite au concours d'un agent qui exerce ses fonctions à la crèche il convient de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

Considérant que les besoins du service petite enfance de la commune de Mimizan justifie la création d'un emploi de catégorie B, au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, **il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De créer un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet du 1^{er} septembre 2025,**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités de recrutement,**
- **D'inscrire les crédits au budget de la Commune.**

URBANISME

8- Acquisition Rue des Ecuries – Parcelles section R n° 289 partie et 290 partie

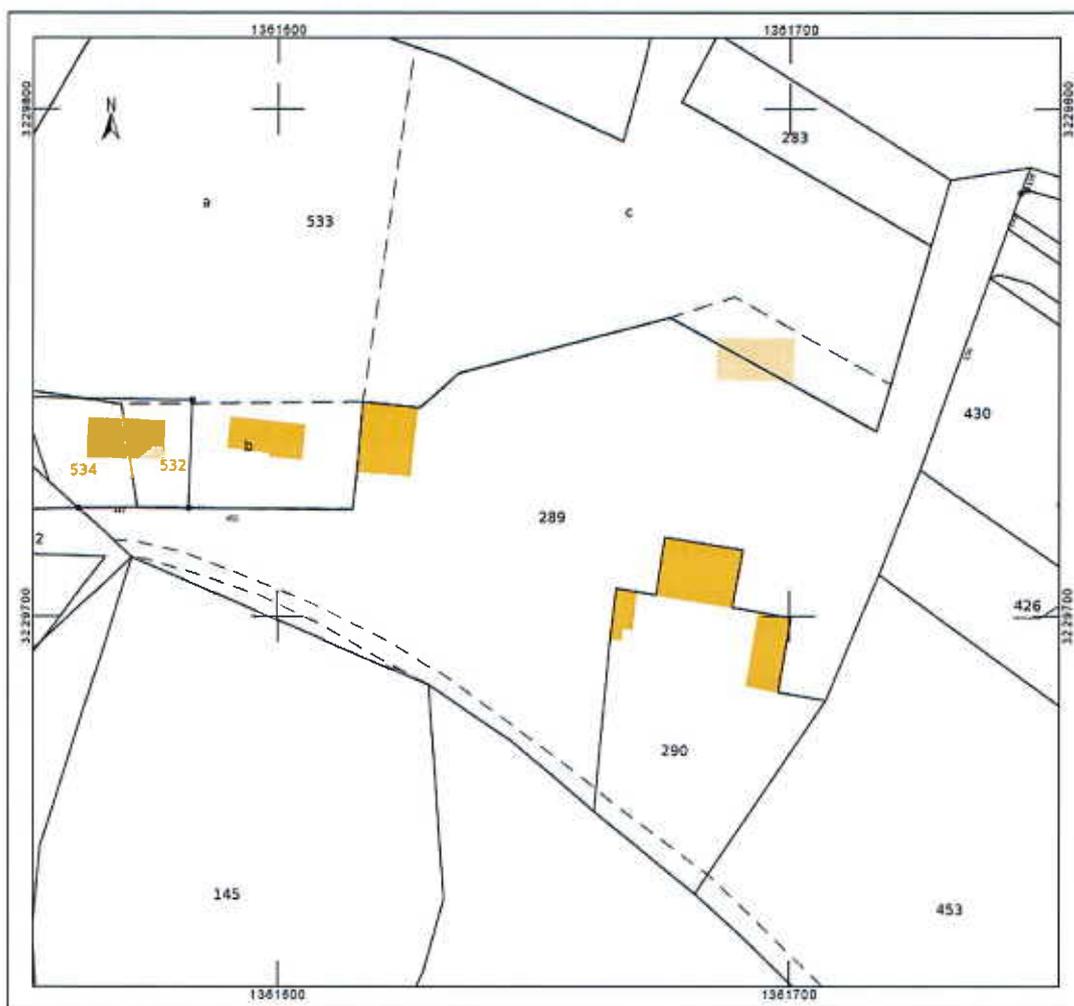
Rapporteur : Marie-France DELEST

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

Dans le cadre de la demande de réhabilitation de la rue des Ecuries par les riverains, la commune n'étant pas propriétaire de l'intégralité de son linéaire, des démarches auprès de l'Indivision DUCOM propriétaires des parcelles section R n° 289 et 290 ont été menées afin que la commune puisse acquérir une partie de ces parcelles à l'euro symbolique.

Ainsi, par courrier en date du 07 octobre 2024, l'Indivision DUCOM a fait savoir à Monsieur Le Maire son accord pour céder une partie des parcelles cadastrées section R n° 289 et 290 dont les contenances cadastrales seront définies après délimitation réalisée par un Géomètre Expert à la charge de la commune, à l'euro symbolique.



De ce fait, il est proposé au Conseil municipal :

- L'acquisition à l'euro symbolique d'une partie des parcelles cadastrées section R n° 289 et 290 correspondant à l'emprise de la rue des Ecuries,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous actes afférents à ce dossier,
- De mentionner que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- De dire que l'étude de Maître CORSAN, notaire à Mimizan, assistera la commune pour la signature de tous actes notariés.

Madame Marie-France DELEST :

Il nous manque plus qu'un petit bout de cette rue des écuries et nous avons enfin réussi à contacter le propriétaire pour terminer les acquisitions pour enfin pouvoir refaire la voirie pour le bien de ses habitants.

9- Rachat à l'EPFL des parcelles M n°746 et 236 – Lotissement Communal LES PRES

Rapporteur : Marie-France DELEST

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement d'intervention de l'EPFL « Landes Foncier », en date du 21 mars 2024,

Vu les délibérations n°22-111 et n°22-112 du Conseil Municipal de Mimizan, en date du 27 octobre 2022, portant sur la délégation de l'acquisition d'une parcelle sise 13 chemin d'Aignet à MIMIZAN, et cadastrée section M n°236, pour une contenance totale de 2 037 m², pour un montant total de 225 000€, et d'une parcelle sise 1 rue Pierre de Ronsard à MIMIZAN, et cadastrée section M n°746, pour une contenance totale de 1 554 m², pour un montant total de 150 000€,

Vu l'acte notarié reçu par Me William SOULIE, notaire à Pontenx-les-Forges, en date du 24 mars 2023,

Vu l'avis de France Domaines n°2023-40184-03996 en date du 06 février 2023,

Nous rappelons que ces acquisitions ont été effectuées en mars 2023 par l'EPFL, sur les biens situés 1 rue Pierre de Ronsard et 13 chemin d'Aignet.

Ces acquisitions ont été effectuées sur délégation de la commune, dans le but d'aménager un lotissement sous maîtrise d'ouvrage communale, afin de limiter les coûts de sortie, et donc céder les lots à des prix maîtrisés.

La commune a bien avancé, et est sur le point de retenir une maîtrise d'œuvre pour mener l'aménagement de cette opération, prévoyant la réalisation de 8 terrains à bâtir.

Pour démarrer les travaux d'aménagement, et notamment la viabilisation, elle doit donc devenir propriétaire du bien, actuellement sous portage de l'EPFL.

Considérant que la Commune est en droit de demander une sortie anticipée du portage financier conformément au règlement d'intervention de l'EPFL, il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de demander la reprise anticipée à l'EPFL Landes Foncier du bien sis 1 rue Pierre de Ronsard à MIMIZAN, cadastré section M n°476, pour une contenance totale de 1 554 m² et du bien sis 13 chemin d'Aignet à MIMIZAN, cadastré section M n°236, pour une contenance totale de 2 037 m² ;
- De décider de solder le prix des biens à l'EPFL soit un montant de 105 000 €, la Commune ayant acquitté la somme de 45 000 € durant le portage financier (acomptes 2024 et 2025) pour le 1 rue Pierre de Ronsard et un montant de 157 500 €, la Commune ayant acquitté la somme de 67 500 € durant le portage financier (acomptes 2024 et 2025) pour le 13 chemin d'Aignet ;
- De préciser que la Commune devra payer les frais annexes se rapportant à ces acquisitions, s'élevant à ce jour à 3 308,38 € (13 chemin d'Aignet) et à 5 014,31€ (1 rue Pierre de Ronsard)
- De dire que Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

COMMANDE PUBLIQUE

10- Attribution de l'accord-cadre relatif aux prestations de fourniture et entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

La commune de Mimizan ainsi que la Communauté de Communes ont engagé depuis quelques temps un travail autour de la prévention des agents dans l'exercice de leurs missions.

A la suite d'une étude sur la fourniture et l'entretien des équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements de travail (VT) des agents communaux et intercommunaux, les collectivités souhaitent harmoniser les différentes pratiques entre les services tout en continuant de garantir la sécurité des agents et améliorer leurs conditions de travail.

Ainsi un groupement de commandes pour l'achat et l'entretien des EPI et VT a été créé, par la délibération n° 2024-51 du 09 avril 2024, entre la Communauté de Communes de Mimizan, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, l'Office Intercommunal de Tourisme, et la Commune de Mimizan, cette dernière étant désignée coordonnateur du groupement,

Après estimation des besoins des différentes collectivités et établissements publics, il est apparu opportun de créer un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée d'un an, renouvelable 3 fois 12 mois. Cet accord-cadre, sans montant minimum, est alloué en 9 lots, et comprend les montants maximums suivants :

Lots	Montants maximum € HT
LOT 01 - Main	Année 1 : 7 500 € Année 2 : 2 500 € Année 3 : 3 750 € Année 4 : 3 750 € Total sur 4 ans : 17 500 € HT, soit 21 000 € TTC
LOT 02 Pied	Année 1 : 12 000 € Année 2 : 4 000 € Année 3 : 6 000 € Année 4 : 6 000 € Total sur 4 ans : 28 000 € HT, soit 33 600 € TTC
LOT 03 Police Municipale, ASVP et accessoires	Année 1 : 20 000 € Année 2 : 25 000 € Année 3 : 30 000 € Année 4 : 30 000 € Total sur 4 ans : 105 000 € HT, soit 126 000 € TTC
LOT 04 Sportwear	Année 1 : 3 000 € Année 2 : 1 000 € Année 3 : 1 500 € Année 4 : 1 500 € Total sur 4 ans : 7 000 € HT, soit 8 400 € TTC
LOT 05 Tête	Année 1 : 5 000 € Année 2 : 2 000 € Année 3 : 2 500 € Année 4 : 2 500 € Total sur 4 ans : 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC
LOT 06 Usage Unique	Année 1 : 3 500 € Année 2 : 1 500 € Année 3 : 1 750 € Année 4 : 1 750 € Total sur 4 ans : 8 500 € HT, soit 10 200 € TTC
LOT 07 Vêtements de travail et accessoires	Année 1 : 65 000 € Année 2 : 25 000 € Année 3 : 32 500 € Année 4 : 32 500 € Total sur 4 ans : 155 000 € HT, soit 186 000 € TTC
LOT 08 Médico-social, restauration et hygiène	Année 1 : 20 000 € Année 2 : 8 000 € Année 3 : 10 000 € Année 4 : 10 000 € Total sur 4 ans : 48 000 € HT, soit 57 600 € TTC
LOT 09 Lavage et entretien	Année 1 : 80 000 € Année 2 : 300 000 € Année 3 : 300 000 € Année 4 : 300 000 € Total sur 4 ans : 980 000 € HT, soit 1 176 000 € TTC

La consultation, passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été mise en ligne le 09/07/2024 pour un retour des offres le 23/09/2024 à 12h00, sur le profil acheteur, publicité ayant été faite sur le BOAMP et le JOUE.

Les plis, au nombre de 11, ont été ouverts par le service commande publique le 23/09/2024 à 14h00 puis analysés par les services prévention et commande publique, au regard des critères pondérés de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation, à savoir :

LOTS 01 à 08	
1. Prix des prestations	50
2. Valeur technique	40
2.1 Technicité	20
2.2 Qualité, confort et esthétique	20
3. Sensibilisation au port des EPI	10

LOT 09	
1. Prix des prestations	60
2. Valeur technique	40
2.1 Processus de nettoyage	20
2.2 Procédure de reprise et retouche	10
2.3 Respect des recommandations entretien EPI et VT	10

Le nombre d'offres reçues par lots est le suivant :

Intitulés des lots	Nombre d'offres reçues
LOT 01 - Main	4
LOT 02 Pied	5
LOT 03 Police Municipale, ASVP et accessoires	3
LOT 04 Sportwear	1
LOT 05 Tête	5
LOT 06 Usage Unique	3
LOT 07 Vêtements de travail et accessoires	2
LOT 08 Médico-social, restauration et hygiène	1
LOT 09 Lavage et entretien	2

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 février 2025 a suivi les propositions du rapport d'analyse et a retenu les attributaires suivants :

Intitulés des lots	Attributaires retenus par la CAO
LOT 01 Main	France SECURITE 64140 LONS
LOT 02 Pied	France SECURITE 64140 LONS
LOT 03 Police Municipale, ASVP et accessoires	GK PROFESSIONAL 93170 BAGNOLET
LOT 05 Tête	PROLIANS – BERNARD PAGES 40990 SAINT VINCENT DE PAUL
LOT 06 Usage Unique	GROUPE PIERRE LE GOFF 44860 PONT SAINT MARTIN

Les lots 4 (sportwear), 7 (vêtements de travail et accessoires), 8 (médico-social, restauration et hygiène) et 9 (lavage et entretien) sont déclarés infructueux en raison de l'irrégularité des offres reçues.

Au regard du montant des lots infructueux, il est proposé de mener les nouvelles procédures suivantes :

Lot 04 Sportwear	Marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-8 du code de la commande publique
Lot 07 Vêtements de travail et accessoires	Appel d'offres ouvert
LOT 08 Médico-social, restauration et hygiène	Procédure adaptée en application de l'article R2123-1-2° du code de la commande publique
LOT 09 Lavage et entretien	Procédure avec négociation en application de l'article R2124-3-6° du code de la commande publique

Au vu de la décision de la CAO, Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser Monsieur le maire à signer les accords-cadres et pièces y afférentes, avec les entreprises susmentionnées retenues par la CAO,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à déclarer infructueux les lots ayant reçus des offres irrégulières (lots 4, 7, 8 et 9), et d'engager les nouvelles procédures susmentionnées,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres issus des nouvelles procédures, et toutes pièces y afférentes.**

FORET

11- Programme de coupes de bois forêt communale – assiette 2025

Rapporteur : Ivan ALQUIER

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

Vous trouverez ci-dessous :

La proposition d'état d'assiette pour 2025 concernant la forêt communale :

La surface totale concernée est de 76ha36.

Les parcelles concernées sont :

- Coupe rase : Section D, numéros 168,169,162,161,160,159,158,959 - lieu-dit Ceyrolles (11ha89)
- 4^{ème} éclaircie : Section D, numéros 41,42,45 - lieu-dit Tirelague (2ha95)
- 3^{ème} éclaircie :
 - Section D, numéros 68,72,73,75,76,77,78 - lieu-dit Tirelague (5ha35)
 - Section C, numéros 91,318,322,169 - lieu-dit Moumen (14ha97)
- 2^{ème} éclaircie :
 - Section C, numéros 239,243 - lieu-dit Moumen (9ha74)
 - Section C, numéros 65,67 - lieu-dit La Lande (11ha25)
 - Section C, numéros 302,308,311 - lieu-dit Renardats nord (9ha89)
 - Section F, numéros 79,179,180 - lieu-dit Lamagne (10ha32)

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'accepter la proposition d'état d'assiette des coupes de bois de la forêt communale pour 2025**

12- Intégration d'une parcelle supplémentaire de la forêt communale au régime forestier

Rapporteur : Ivan ALQUIER

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR)

Vu les articles L111-1, L141-1 et R141-6 du code forestier,
Vu l'étude foncière réalisée dans le cadre de la révision d'aménagement de la forêt communale de Mimizan,
Vu le compte-rendu de réunion en date du 10/02/2025 qui expose les faits,

Les services de l'Office National des Forêts ont procédé, à l'occasion de la révision d'aménagement de la forêt communale de Mimizan, à une étude complète de la situation foncière du domaine communal.

Considérant que la parcelle cadastrale K244 (anciennement 178) a toujours été considérée comme faisant partie de la forêt communale bénéficiant du régime forestier aux abords du lac d'Aureilhan, et à ce titre, dans un souci de cohérence pour la gestion et l'accès du site, il est préférable de régulariser cette situation en l'intégrant au régime forestier.

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface
Mimizan	K	244	Merquedey	0.2990 ha

Soit une surface totale de : **0 ha 29 a 90 ca**

Cette demande de modification a fait l'objet d'une présentation au service environnement de la commune le 10/02/2025 qui l'a acceptée.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'intégration au régime forestier de la parcelle telle que définie précédemment et à signer tous les documents relatifs,**
- **De charger l'Office National des Forêts de poursuivre l'instruction de ce dossier auprès des services de la Préfecture des Landes afin d'obtenir l'accord pour intégrer cette parcelle au Régime Forestier.**

Fin de la séance à 20h32 après un point sur le recensement effectué en janvier/février.

Procès-verbal arrêté en séance du Conseil municipal le 13 mai 2025

Thierry CAULE,
Secrétaire de séance



Frédéric POMAREZ,
Maire de Mimizan

